

**Conférence des Ministres
de la Jeunesse et des Sports
des Pays ayant le français en partage**



**RAPPORT DU COLLOQUE
SUR LES CRENEAUX PORTEURS
DANS LE DOMAINE
DE LA MICRO- ENTREPRISE**

**Rabat, 19 au 23 novembre 2001
Finalisé à Dakar les 15 et 16 Février 2002**

Avant propos

L'an 2001, du 19 au 23 novembre, s'est tenu à Rabat, au Maroc, le Colloque International sur les Créneaux porteurs dans le domaine de la micro-entreprise.

L'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur Abderrahman ZIDOUH Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports accompagné de Monsieur le Directeur de la Jeunesse et de l'Enfance, en présence de Monsieur Victor KOUASSI, Secrétaire Général de la CONFEJES et de Madame Aminata KOUAME, Directeur adjoint de la Jeunesse.

Le Président de la Commission nationale Marocaine et le Coordonnateur du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) étaient également présents.

Des Experts venus du Canada, de la France, de Madagascar, du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie, dont la liste nominative est en annexe, ont animé avec satisfaction les travaux.

L'organisation de ce Colloque, à l'aube du troisième millénaire marqué par de profondes mutations, des remises en cause de plusieurs de nos convictions, un chômage et une pauvreté insupportables, voire dangereux pour l'avenir des sociétés surtout du sud, est saluée comme une belle initiative opportune et pertinente.

Ce Colloque est d'autant plus important qu'il prépare la tenue d'une session ministérielle sur la problématique de la micro-entreprise comme forme de lutte contre le chômage des jeunes.

Ses objectifs, à la mesure de l'ambition, ne visent pas moins que :

- d'élaborer un accord sur la notion de micro-entreprise ;
- de cerner les besoins économiques et sociaux susceptibles de faire l'objet de création d'entreprises ;
- d'étudier les possibilités d'investissement pour les jeunes ;
- d'examiner les relations possibles entre les jeunes entrepreneurs du Nord et ceux du Sud ;
- d'élaborer sur les créneaux porteurs d'avenir ;
- d'identifier des secteurs prioritaires à appuyer par la CONFEJES.

Pour sûr, il ne saurait être un colloque de plus, mais fondera des décisions qui pèseront avec bonheur sur le cours du combat contre l'exclusion, la pauvreté, l'ignorance et l'intolérance.

Les travaux, qui se sont déroulés sous la forme de communications sur des expériences nationales ou privées, utilisées comme base de réflexion pour les discussions en plénière, ont permis de poser la problématique, de discuter des concepts et de faire un état des lieux, de se pencher sur les conditions de succès des stratégies d'insertion des jeunes par une promotion de la micro-entreprise.

Le Colloque a également formulé des recommandations à l'endroit des Etats, de la CONFEJES et des jeunes.

S O M M A I R E :

Introduction : problématique	4
Chapitre I. Une clarification des concepts de créneau porteur, de micro-entreprise et de jeunesse	6
1.1. Le concept de Créneau porteur	6
1.2. Le concept de micro-entreprise	6
1.3. Le Concept Jeunesse	7
Chapitre II. Un état des lieux prenant en compte des expériences nationales, régionales et de la CONFEJES	8
1.4. Etendue du phénomène du chômage des jeunes	8
1.5. Mesures prises par les Etats	8
1.6. L'Intervention de la CONFEJES	9
Chapitre III. Analyse des créneaux porteurs (secteurs prioritaires)	10
Chapitre IV. Les mécanismes de financement de la micro-entreprise	12
Chapitre V. L'Encadrement et l'Accompagnement : l'importance de l'information, de la formation et du conseil	14
5.1. L'orientation et l'information des jeunes	14
5.2. La Formation	14
5.3. Le Conseil	15
Chapitre VI. La Contribution des Gouvernements	16
6.1. En faveur de la micro-entreprise	17
6.2. En faveur des institutions de financement	17
Chapitre VII. Le Partenariat Nord / Sud et Sud / Sud	18
Conclusion et Recommandations	19
Annexe 1 : Tableau sur des créneaux porteurs	
Annexe 2 : Liste des participants	

INTRODUCTION (PROBLEMATIQUE)

Le chômage et le sous-emploi des jeunes constituent, de l'avis de tous, un véritable problème, voire un fléau dans les sociétés contemporaines. L'emploi y fait cruellement défaut alors qu'il remplit à la fois :

- un rôle social fondamental, car il participe à la redistribution des richesses, contribuant ainsi à l'équilibre social ;
- un rôle économique, par son impact déterminant sur la consommation, elle-même vecteur de croissance.

Le phénomène a atteint un niveau insupportable pour nos sociétés. Les premières victimes en sont les femmes et les jeunes rendus de plus en plus vulnérables.

Ses conséquences sont économiques mais aussi sociales (problèmes de santé physique, santé psychologique, déséquilibre et dislocation des familles) et sécuritaire (délinquance juvénile, banditisme, menaces sur l'équilibre social).

En Afrique, les villes sont devenues de véritables poudrières du fait du chômage. Mais on n'insistera jamais assez sur ses incidences psychologiques et humaines sur celui qui en souffre. Le chômeur, au-delà des frustrations et privations de toutes sortes, vit un sentiment de culpabilité profond et injustifié, le sentiment de porter un stigmate, des traumatismes et une détresse, un mépris de soi-même, pouvant aller jusqu'à la perte d'identité. Ce sont les forces vives jeunes qui sont frappées par le chômage.

Face au phénomène, les Etats réagissent et mettent en place des mécanismes et des ressources pour soutenir divers programmes et opérations visant l'insertion des jeunes.

Ces dernières années, de « nouveaux » acteurs de la vie économique ont émergé : des collectivités locales, des syndicats, des ONG, des associations intervenant surtout dans le champ de l'économie sociale et solidaire, dans la micro-finance. Ils ont cette particularité de se situer à la base.

Chez ces acteurs « nouveaux », il existe comme un désir très fort de s'approprier, en la socialisant, la fonction de création d'activités. Leur intervention offre le double avantage de permettre d'une part, l'intégration de l'économique et du social au plus près du citoyen et du jeune et, d'autre part, de réaliser un début d'autonomie qui soit au cœur d'un nouveau modèle de développement plus soucieux de libérer toutes les énergies.

Aux efforts des Etats et de ces nouveaux acteurs, s'ajoute l'intervention fort opportune de la CONFEJES, consciente qu'elle est de la centralité de la problématique du chômage dans les politiques à mettre en place. Elle a finit de

faire de l'insertion des jeunes le point de convergence de tous ses programmes. C'est ainsi que, depuis 1994, en conformité avec sa mission d'incitation et de soutien aux politiques nationales, elle a mis en place une stratégie globale d'insertion économique et professionnelle des jeunes dont les manifestations touchent :

- la formation technique et professionnelle des jeunes ;
- la formation à l'entrepreneuriat pour développer la créativité et l'esprit d'initiative chez les jeunes ;
- le financement de micro-entreprises pour favoriser le développement personnel des jeunes de 18 à 30 ans.

A l'instar de la CONFEJES et des Etats, d'importants efforts ont été consentis par les partenaires au développement et les populations elles-mêmes pour, au bout du compte, des résultats importants mais insuffisants.

Cependant, la foi est grande que si l'Afrique sait exploiter le génie des affaires de ses hommes et de ses femmes, le Chemin sera sans doute, comme le disait Molière, long de l'idée à la chose, mais le défi de changer ou disparaître du Continent, dont parle le Dr. Paul Fokam, sera entretenu et relevé.

L'option est claire, dans presque tous les pays, de mettre un accent particulier sur l'emploi non salarié pour pallier les insuffisances de l'offre de travail sur les marchés de l'emploi et insérer le maximum de jeunes confrontés au chômage.

Selon les experts, un tel choix devrait reposer sur une maîtrise des processus permettant de rendre accessible la micro-entreprise au jeune créateur.

Mais, la clé de succès réside dans :

- la capacité des jeunes à découvrir des créneaux porteurs et à s'y insérer de façon viable (Chapitre 3 du document) ;
- la mise en place de mécanismes de financement adaptés (Chapitre 4 du document) ;
- la mise en place de stratégies d'encadrement et d'accompagnement du jeune tout le long du parcours de création d'entreprise à travers des systèmes d'information et de conseil de proximité fiables et accessibles (Chapitre 5 du document) ;
- l'appui des Gouvernements qui assumeront ainsi leur rôle dans le domaine de la micro-entreprise de jeunes (Chapitre 6 du document) ;
- l'orientation vers le secteur de la micro-entreprises et la mise en œuvre d'un partenariat Nord/Sud et Sud/Sud très fécond dans d'autres secteurs (Chapitre 7 du document).

Le Colloque a jugé important de discuter de l'état des lieux (Chapitre 2 du document) après une clarification sur les concepts (Chapitre 1 du document).

Chapitre I. LES CONCEPTS DE CRENEAU PORTEUR, DE MICRO-ENTREPRISE ET DE JEUNESSE :

Une clarification des concepts de créneau porteur, de micro-entreprise et de jeunesse a été jugée comme un élément fondamental de méthodologie pour garantir un bon déroulement des travaux grâce à leur perception commune par les participants.

1.1. Sur le concept de créneau porteur :

La notion de créneau porteur est perçue ici comme un segment de marché où peut être exploité un type de produits ou de service et qui est promu à un avenir certain, qui est riche en possibilités. C'est un segment de marché en expansion.

Cependant, il a été noté que tous les créneaux n'offrent pas la même chance de succès à tous les jeunes promoteurs. Les jeunes devraient également s'orienter vers des créneaux porteurs dans lesquels ils se sentent à l'aise, dont les exigences en investissement, en compétence technique et managériale sont conformes à leurs capacités.

1.2. Le concept de Micro-entreprise :

Jane Jacobs dans « An Operational Guide for Micro-Enterprise Projects » décrit la micro-entreprise comme une petite entreprise autonome et utile, que l'on méprise et à qui l'on coupe les vivres, alors que l'on finance généreusement et que l'on encense dans le monde entier des échecs économiques retentissants. Selon d'autres experts, une micro-entreprise est une très petite entreprise qui produit des biens et des services moyennant des recettes monétaires. En général, l'on s'accorde qu'une micro-entreprise :

- dispose d'un équipement sommaire et de peu de capital;
- est dirigée par le propriétaire, qui participe aussi à son exploitation;
- peut comprendre un seul travailleur autonome ou quelques employés;
- apporte un revenu d'appoint ou constitue le revenu principal;
- ne compte ni sur des connaissances ou une technologie avancées, ni sur la capacité d'accaparer un marché ;
- fonctionne habituellement en dépit de la réglementation et en dehors du secteur organisé.

Bien que "small," (de petite taille) elles ne sont pas "beautiful" (belle). Cette définition convient également aux membres d'un groupe familial, communautaire ou social. Elle permet aussi d'inclure les petites coopératives et les associations.

Le choix opéré partout d'insérer les jeunes à travers des programmes de promotion de la micro-entreprise se fonde sur une certaine conformité possible entre les exigences de gestion et les capacités du jeune.

1.3. Le Concept Jeunesse :

Le Colloque a noté le caractère pluriel de la jeunesse. Ce groupe social est très divers et se compose selon les particularités de chaque pays, de jeunes urbains, de jeunes ruraux, de jeunes handicapés, de jeunes scolarisés et non scolarisés, de jeunes diplômés et non diplômés, de jeunes analphabètes. Les statistiques donnent une légère supériorité numérique aux jeunes filles sur les jeunes garçons.

Dans la quasi-totalité des pays, les tentatives de définition du concept se réfèrent souvent à l'âge. C'est ainsi que dans les pays plus développés, l'âge de la jeunesse est fixé entre 15 et 24 ans. Dans ceux plus pauvres notamment ceux du Sud, l'âge varie de 15 ou 18 à 35 ans.

Les différences de niveaux de vie sont avancées comme justifiant l'écart entre les pays du Nord et du Sud. Les conditions économiques défavorables dans les pays du Sud font que les jeunes travaillent très tardivement et restent au chômage dans certains cas, cependant exceptionnels, jusqu'à 35 ou 40 ans. On y parle de l'allongement de l'âge de la jeunesse.

A la CONFEJES, un effort de synthèse des réalités du Nord et du Sud a conduit à fixer l'âge entre 16 et 30 ans avec des modulations jusqu'à 35 ans selon les programmes.

Chapitre III. UN ETAT DES LIEUX DU CHOMAGE DES JEUNES ET DES MESURES MISES EN OEUVRE

2.1. Etendue du phénomène du chômage des jeunes :

Le chômage des jeunes est un phénomène social de très grande ampleur. Il n'est cependant pas très récent et tire ses origines dans l'incapacité des sociétés à répondre aux besoins des populations.

Les causes recensées par le Colloque sont nombreuses et variées.

Elles sont liées à la demande globale pour des emplois, à l'étroitesse du marché national de l'emploi, à l'inadéquation formation-emploi, à l'importance numérique de la population active jeune.

Il convient d'y ajouter d'autres éléments explicatifs notamment les problèmes d'accès au crédit, l'absence ou la faible qualification des demandeurs d'emploi, le manque crucial d'information des jeunes sur les possibilités et opportunités d'emplois, la faible « employabilité » des jeunes qui arrivent sur le marché du travail, etc.

Dans plus d'un quart des 22 pays industrialisés qui ont fourni des informations sur la question, le taux de chômage des jeunes dépasse 20% et dans 10 de ces pays les jeunes femmes sont défavorisées par rapport aux garçons. En France, par exemple, 26% des garçons sont au chômage contre 32% de filles (référence : Michel KAZAL , France).

Dans les pays du Sud, le chômage touche jusqu'à 60% des jeunes en âge de travailler ; le pourcentage est plus élevé pour les jeunes filles.

Au Sénégal, pour prendre cet exemple, sur une population de plus de 8 millions d'individus, environ 70 % ont moins de 35 ans et, parmi eux, 65 % sont au chômage (les créneaux porteurs ... M.D. DIOP, Sénégal).

Ce tableau n'est pas loin de celui de la plupart des pays du Sud avec, cependant, des situations moins inconfortables dans certains.

C'est ainsi qu'un pays comme la Tunisie s'en tire avec plus de bonheur. Dans ce pays, les efforts consentis ont eu pour conséquence un taux de scolarisation avoisinant les 98%, une mobilisation de ressources nationales au profit de l'insertion des jeunes très importante grâce à une politique de solidarité nationale volontariste.

2.2. Mesures prises par les Etats

En jouant leur rôle d'acteur, le premier concerné par la mise en œuvre du droit au travail et à un emploi, les Etats mettent en place depuis plusieurs décennies, des programmes de lutte contre le chômage des jeunes notamment :

- des mesures d'incitation par des programmes et des mécanismes d'appui aux initiatives créatrices d'emplois salariés ou indépendants : programmes de promotion de la micro-entreprise, Fonds spéciaux de financement au profit de cibles défavorisées : jeunes, femmes, handicapés, jeunes filles rurales, Agences nationales pour l'Emploi, etc. ;
- un soutien aux formes et dynamiques populaires d'insertion des jeunes et des femmes (mutuelles d'épargne et de crédit, associations, coopératives, etc.) ;
- des tentatives de réforme des systèmes éducatifs pour les adapter aux besoins économiques ;
- réforme de la formation professionnelle.

Le Colloque a jugé les interventions des Etats parcellaires et/ou ponctuelles, car n'étant pas sous-tendues par de véritables politiques nationales de promotion de l'emploi pourtant indispensables vue l'ampleur du phénomène.

2.3. L'Intervention de la CONFEJES :

En soutien aux efforts consentis par les Etats et la société civile, la CONFEJES joue un rôle important d'incitation des Etats membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques nationales hardies d'insertion économique des jeunes.

L'intervention de la CONFEJES s'exprime également en termes de programmes de formation technique et en gestion et de mise en œuvre de mécanismes de financement à travers la création du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) et du Fonds Francophone d'Insertion des Jeunes par la Fabrication du Matériel d'Animation Sportive (FIFMAS).

Chapitre III. SUR LES CRENEAUX PORTEURS

Le colloque a retenu que les créneaux porteurs dans lesquels évoluent la plupart des micro-entreprises et des emplois qu'elles créent, se situent dans le vaste secteur tertiaire. Elles se rencontrent particulièrement dans le commerce de gros et de détail, l'hôtellerie et la restauration, les communications et les services aux entreprises et le bâtiment. Dans une moindre mesure, les micro-entreprises sont aussi engagées dans le secteur agricole (sécurité alimentaire : production et commercialisation) ou textile . Les créneaux faisant appel à la création et à l'imagination et qui sont rattachés aux domaines artisanal et intellectuel ou de la maintenance (informatique et autre) seront toujours des socles intéressants de création de micro-entreprises pour entrer en affaire.

D'autres créneaux porteurs sont déterminés par les décideurs politiques. Les secteurs identifiés concernent ceux des infrastructures, des télécommunications de la santé, de l'environnement ou de l'éducation. Ils sont autant d'occasions d'affaires pour les micro-entreprises.

L'arrivée dans une région donnée d'une grande entreprise peut également être une possibilité supplémentaire pour les micro-entrepreneurs, puisque pour réussir, la nouvelle arrivée doit s'appuyer sur les ressources humaines, techniques, sociales et culturelles qui constituent son nouvel environnement. Cette possibilité est évoquée dans le cadre de la mondialisation en référence à la question de la délocalisation des entreprises particulièrement dans le domaine de la communication.

Les créneaux porteurs que la CONFEJES devrait soutenir par son action, sont ceux qui s'inscrivent dans le cadre des stratégies de développement des villes ou des villages, des communautés régionales, des départements ou des provinces. Et bien sûr, les créneaux qui tiennent compte des stratégies nationales dans les domaines notamment de la paix et la sécurité alimentaire, de l'éducation, des soins de santé, de l'eau potable et de l'hygiène, de l'environnement ainsi que l'infrastructure de base.

Les créneaux porteurs sont ceux dans lesquels les jeunes entrepreneurs se sentent à l'aise en fonction de leur talent, de leur situation personnelle et de leur milieu de vie. La CONFEJES étend son champ d'intervention à tous les créneaux qu'identifient les jeunes. Elle a donc choisi d'embrasser à la fois les marchés de la subsistance et les marchés en expansion.

Ce choix interpelle également les Etats membres au niveau desquels le travail préparatoire des interventions de la CONFEJES est mené. Autrement dit, les Etats membres disposent de toute les latitude de choix dans les décisions

concernant la nature des projets à soumettre au financement des dispositifs FIJ et FIFMAS.

La Commission International FIJ opère ses choix en fonction de critères liés à la qualité technique et à la faisabilité des projets.

Toutefois, la complexité des contextes géographiques et socio-économiques exige que des recherches prospectives soient menées régulièrement pour déterminer la situation des créneaux dominants mais également ceux émergents afin de bien saisir la faisabilité réelle de la micro-entreprise.

Ce travail de prospection perpétuelle du marché et des différents segments susceptibles d'assurer l'accessibilité de la micro-entreprise, est une fonction essentielle que tout Etat devrait assumer pour donner toutes ses chances de réussite au jeune créateur.

Dans ce cadre, la vulgarisation des expériences vécues et la mise en place de banques de données sur les créneaux porteurs pourraient être un raccourci important si elles sont renforcées par des dispositifs de gestion des initiatives et la promotion des interventions extérieures.

Au Maroc, pour citer cet exemple, des entreprises étrangères apportent aux expériences nationales un savoir faire professionnel à grande valeur ajoutée qui a permis le développement de la production artisanale et de permettre une plus grande sur les marchés extérieurs.

A titre d'exemple, quelques créneaux porteurs sont présentés dans le document annexé au présent rapport.

Chapitre IV. LES MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA MICRO-ENTREPRISE :

Le colloque retient que la ressource centrale de toute micro-entreprise est et sera toujours l'entrepreneur lui-même. Cependant, quel que soit son dynamisme, une micro-entreprise ne peut prétendre à la croissance sans s'appuyer sur des ressources financières et une assistance logistique adéquates.

En effet, la question du financement constitue une condition essentielle d'accès des jeunes créateurs à la micro-entreprise.

Malheureusement, du fait de sa spécificité, la cible jeune est très souvent marginalisée par les politiques visant le développement d'initiatives dans le domaine économique. Les mécanismes de financement leur sont, dans la plupart des cas, presque inaccessibles du fait des conditionnalités ou même de la nature des crédits octroyés. Les banques commerciales ou de développement visent une clientèle dont le profil est largement opposé à celui du jeune créateur d'entreprise.

La recherche de solutions pour lever cette contrainte a mené à la mise en place, dans beaucoup de pays, de dispositifs et mécanismes de financement adaptés à travers des fonds spéciaux spécifiques à la jeunesse et aux populations démunies (exemple la Banque de Solidarité Tunisienne).

L'action d'incitation de la CONFEJES y a beaucoup contribué dans certains pays du Sud.

L'accès des jeunes à des financements a longtemps buté et bute encore sur le problème de la confiance à leur accorder. Il faut rembourser les crédits octroyés. Les micro-entrepreneurs ont subi un grand tort parce qu'on croyait et croit d'ailleurs toujours, que ces personnes représentent un risque de crédit élevé et entraînaient des frais de service importants. L'expérience récente démontre que les taux de remboursement des micro-crédits frôlent les 95% et se situent bien au delà des résultats que les banques commerciales peuvent espérer. Cependant, seules les femmes obéissent, pour l'heure, à ce bon comportement. Des jeunes, on attend encore des preuves dans beaucoup de pays.

Le financement de la micro-entreprise est en voie de devenir une force efficace et universelle pour lutter contre la pauvreté mondiale et le sous emploi chez les jeunes.

S'agissant de l'intervention de la CONFEJES, le Colloque relève qu'elle repose essentiellement sur l'appui à des programmes de financements publics. Cependant, il est déjà prouvé que ce seul appui est insuffisant voire, dans certains cas, contre-productif. Pour une efficacité accrue, la CONFEJES doit rechercher des partenaires financiers fiables capables de consacrer des ressources importantes à ce secteur.

L'idée de la mise en place d'une Institution de Financement CONFES, si elle était bien étudiée pourrait être une alternative à la faiblesse des ressources qu'occasionne le système actuel de financement de projets qu'elle a mis en place.

Dans le même ordre d'idées, la CONFES doit s'assurer que ses initiatives puissent évoluer dans un milieu politique, juridique et réglementaire propice et choisir ses lieux d'intervention en fonction de ces critères.

Elle doit également s'assurer d'avoir comme partenaire bancaire des institutions de financement puissantes dont les programmes de crédits à la micro-entreprise peuvent :

- oeuvrer directement avec la collectivité concernée;
- simplifier les procédures d'emprunt et donner rapidement un crédit;
- ne pas exiger de dossiers comptables, de plans d'entreprise complexes, ou encore de garanties;
- reconduire les petits prêts à court terme (pour un capital d'exploitation) et fournir des prêts plus importants par la suite;
- exiger un intérêt au taux du marché;
- mettre au point des programmes d'envergure à la fois profitables et autonomes partiellement appuyés par les économies locales;
- mettre en place un fichier central sur les expériences des jeunes, les modes de financement et les secteurs d'activités qui ont réussi.

Les programmes de micro-financement qui utilisent de telles pratiques se trouvent à l'avant-garde du nouveau phénomène du micro-financement.

Chapitre V. L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT : **L'IMPORTANCE DE L'INFORMATION, DE LA FORMATION ET DU** **CONSEIL :**

Le Colloque a retenu la nécessité de remettre le jeune, le véritable concerné, au centre des processus, en procédant à une relecture des stratégies jusqu'ici mises en œuvre.

Les politiques d'insertion des jeunes, pour plus d'efficacité, doivent s'assurer une maîtrise de la cible jeune dans toutes ses dimensions par une prise en compte des parcours individuels en vue de lui inculquer un comportement adapté à la nécessité d'apprendre pour devenir ou pour faire.

Dans cette perspective, les stratégies et programmes d'encadrement et d'information que les Etats membres mettent progressivement en place prennent toute leur dimension.

5.1. L'orientation et l'information des jeunes restent un des axes majeurs de leur insertion :

Les missions locales d'insertion, les bureaux d'accueil et d'information Jeunesse, les guichets uniques, structures de proximité, participent de près à l'orientation scolaire mais aussi professionnelle et à l'insertion des jeunes. Si dans certains pays les expériences sont riches, dans d'autres, elles sont embryonnaires ou balbutiantes.

L'information et l'accès à l'information sont un droit. Ils doivent être organisés et rendus accessibles. Les acteurs des structures d'information et d'orientation doivent être de véritables professionnels formés à l'accueil, à l'orientation mais aussi au soutien psychologique. Connaître le milieu du monde du travail mais aussi connaître le jeune dans ses questionnements, ses errances, sont des connaissances indispensables à l'animation de ces lieux.

Des outils de communication et de télécommunication de pointe, un secrétariat riche et varié en ressources physiques et humaines doivent être mis à la disposition des jeunes entrepreneurs pour les tenir informés quand ils le désirent, des nouvelles techniques et technologies afin d'être plus compétitifs et mieux aguerris sur le marché local, national voire international.

5.2. La Formation (continue) :

L'un des outils de la performance recherchée généralement par les jeunes entrepreneurs demeure la formation et l'adaptation continue du propriétaire, du gestionnaire ou des employés d'une petite ou moyenne entreprise.

Les entreprises en santé cherchent constamment des supports pour améliorer leur gestion qui répondent à leur réalité en perpétuel changement.

La création d'Instituts de Formation à l'Entrepreneuriat pour introduire des idées et des façons de faire nouvelles, alimenter la dynamique de l'entreprise en plus de générer croissance, innovation et succès, demeure indispensable. Par des techniques de pointe adaptées, des moyens matériels et humains de qualité, il faut offrir au jeune promoteur d'une micro-entreprise une formation appropriée visant à lui inculquer un esprit et une culture du risque et de gestion d'entreprise.

5.3. Le Conseil :

Des spécialistes juridiques, administratifs, économiques, techniques et financiers doivent être mis à la disposition des jeunes promoteurs de micro-entreprises pour leur prodiguer le conseil et leur offrir l'expertise dans divers domaines tels que les études de faisabilité, de viabilité dont ils pourraient avoir besoin en certaines circonstances.

L'ensemble des services d'accompagnement doit être disponible et accessible à la clientèle qu'il vise avant de présenter une demande d'assistance financière et après l'obtention d'un crédit.

La création de réseaux d'affaires auxquels les jeunes entrepreneurs peuvent s'adresser représente une réponse intéressante aux difficultés d'accès à l'information et à des conseils de qualité.

Chapitre VI. LA CONTRIBUTION DES GOUVERNEMENTS :

Le Colloque a noté que plusieurs pays sont en train d'adopter les règles du nouveau paradigme: la mise en place d'un environnement réglementaire approprié, un système judiciaire qui fonctionne, le respect des droits de propriété, le droit des entreprises, une fiscalité transparente, des relations de collaboration avec la société civile, la construction d'une administration publique professionnelle.

Les transformations structurelles et les performances économiques récentes ont toutes les chances de déclencher un mouvement d'investissements vers des secteurs à haut potentiel de rendement comme cela a déjà commencé pour les télécommunications. Toutefois, les flux d'investissements privés commencent à peine à se mettre en place.

La décentralisation des responsabilités des gouvernements centraux vers les administrations locales est inévitable et a commencé. Elle affecte, au premier plan, la gestion des infrastructures urbaines, l'approvisionnement en eau, la distribution d'électricité, les transports urbains, l'environnement et le logement, pour n'en nommer que quelques-uns. L'urbanisation ajoutée à la décentralisation vers des pouvoirs régionaux et locaux nécessitera des investissements lourds tant en expertise qu'en capitaux.

Le niveau général du développement d'un pays, et tout spécialement sa croissance récente, ont une importance pour créer un climat favorable où puissent fonctionner les programmes de financement de la micro-entreprise. Des politiques gouvernementales réussies qui se traduisent par des taux élevés de croissance économique et, en dernière analyse, par un PNB élevé per capita favorisent l'implantation et l'atteinte de la viabilité financière des micro-entreprises.

Dans ce cadre, le Colloque retient qu'un cadre de politiques actives comprendrait les éléments suivants

- l'élimination du crédit subventionné et dirigé (qui constitue un obstacle à la viabilité institutionnelle et à la diffusion);
- un crédit gouvernemental et les politiques relatives aux taux d'intérêt permettant d'établir un prix incluant tous les coûts;
- la capacité de prélever des taux d'intérêt qui, sans être dissuasifs, permettent aux institutions qui offrent un micro-crédit d'être viables et durables.

De façon plus pointue, cette politique serait destinée, d'une part, aux micro-entreprises et, d'autre part, aux institutions financières spécialisées dans les opérations de prêts spécifiques à court (moins d'un an), à moyen (1 à 5 ans) et

long (5 ans et plus) termes. Quelques éléments de cette politique seraient à titre d'exemple :

1°) En faveur des Micro- Entreprises :

- L'exonération des droits d'enregistrement pour les opérations de constitution des sociétés individuelles, collectives ou associatives;
- L'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés sur une période minimale de 3 à 5 ans ;

2°) En faveur des institutions financières spécialisées :

Il s'agit de diminuer les coûts de revient de refinancement des ressources qui seront mises à la disposition des micro-entreprises en :

- favorisant l'ouverture des comptes en devises internationales pour une meilleure gestion des risques de change et une multiplicité des accès à des ressources de financement international à moindre coût;
- accordant un régime fiscal stratégique sur les revenus de ces institutions spécialisées en raison de la nature même de leur activité portant sur les crédits destinés à l'investissement des micro-entreprises;
- accordant un régime de ratio de prudence favorable pour les crédits à court, moyen et long terme, destinés à la micro-entreprise.

Un rôle non moins important de l'Etat est de coordonner les stratégies de promotion de la micro-entreprise pour les jeunes créateurs. Et, dans cette perspective, un outillage complet des encadreurs du FIJ, leur formation aux techniques modernes de collecte et de traitement de données avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication reste incontournable.

Chapitre VII. LA PROMOTION D'UN PARTENARIAT NORD/SUD ET SUD/SUD :

La promotion d'un partenariat Nord/Sud et Sud/Sud a été jugé indispensable par la Colloque.

Le partenariat doit s'exprimer :

- pour l'échange d'information sur des expériences réussies et le transfert de technologie permettant la promotion de la micro-entreprise dans les pays du Sud comme du Nord ;
- à travers la recherche de nouveaux partenaires extérieurs dans le secteur des affaires pour un soutien logistique et financier. La mobilisation de l'expertise et des contributions financières des Jeunes Chambres Économiques et des Organisations non Gouvernementales au profit de l'insertion économique des jeunes créateurs d'emplois reste, dans ce cadre, fondamentale ;
- pour un vaste programme de recherche de financement visant la création de fonds adaptés aux exigences de procédures des donateurs et aux besoins des jeunes ainsi que de centres de ressources ;
- à travers une implication de proximité des entreprises pour un apport en nature, en pédagogie et soutien technique.

La mobilisation de la coopération décentralisée en l'orientant vers la promotion de la micro-entreprise demeure un objectif à atteindre par les Etats et la CONFEJES.

L'existence de fortes possibilités de mobilisation de ressources auprès des immigrés et le désir de ces derniers de contribuer au développement de leur pays d'origine, à travers par exemple le parrainage de jeunes entrepreneurs du Sud ont retenu l'attention du Colloque.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS :

Le Colloque a conclu ses travaux en formulant les recommandations suivantes.

Recommandations aux Etats membres :

1°) Sur la communication et l'information en direction des jeunes pour la création de micro-entreprises :

Le Colloque, ayant noté un déficit important de communication et d'information dans ce domaine,

Recommande :

La formation des agents affectés à l'encadrement des jeunes entrepreneurs aux techniques et méthodes de communication et la formalisation des systèmes de communication efficaces pour les jeunes.

L'objectif est de mettre en place des stratégies adaptées de communication active et de proximité, capables de porter l'information au plus près du jeune créateur d'entreprise ou chercheur d'un emploi salarié..

Il s'agira surtout d'œuvrer à la mise en place d'un dispositif spécial pour favoriser l'information des jeunes, comme la création et/ou la dynamisation de Centres Info-jeunes ou des guichets uniques d'information ou des Centres et Maisons de jeunes à l'effet de rapprocher davantage les informations utiles sur les préoccupations de toutes les catégories de jeunes, en premier lieu l'emploi .

2°) Sur le processus d'encadrement des jeunes ayant des projets d'entreprises ou porteurs de projets professionnels :

Le Colloque, ayant noté l'importance d'une approche individualisée valorisant le vécu personnel,

Recommande :

- a) de développer des méthodologies et des cadres d'évaluation individuelle des jeunes comme élément de stratégie d'accompagnement des jeunes porteurs de projets ou ayant un projet professionnel;
- b) de promouvoir des offres de services gratuits en matière de conseil pour les jeunes grâce à la mobilisation de contributions citoyennes des universitaires, des ordres (avocats, médecins), des corporations qui apporteront ainsi une aide inestimable aux jeunes entrepreneurs.

3°) Sur les groupes vulnérables :

Le Colloque, notant la nécessité de prendre en charge les jeunes en situation difficile,

Recommande :

D'accorder une attention particulière aux jeunes garçons et aux jeunes filles appartenant à des milieux défavorisés.

Dans ce sens, une certaine priorité sera accordée aux jeunes du monde rural et surtout aux jeunes filles.

4°) Sur la promotion de la culture entrepreneuriale en milieu jeune :

Le Colloque, ayant constaté un manque d'esprit d'entreprise en milieu jeune,

Recommande :

L'intégration dans les curricula à l'école et dans le secteur extra scolaire, des enseignements, selon une pédagogie pratique, pour développer l'esprit entrepreneurial des jeunes et particulièrement des jeunes filles.

A cet effet, la formation à cette pédagogie et ses contenus des enseignants officiant tant dans le primaire et le secondaire et des encadreurs des jeunes devrait être assurée.

5°) Sur le financement des initiatives de développement de la micro-entreprise :

Le Colloque, ayant noté que la faiblesse des financements relève aussi de l'absence de mobilisation de ressources disponibles même au niveau national, notamment dans le secteur privé,

Recommande :

a) la création d'un environnement institutionnel et juridique favorable au développement de la micro-entreprise (dégrèvements fiscaux, réductions d'impôts pour lever des contributions, allègement de procédures de constitution d'entreprises, création de Fonds de Solidarité Nationale etc.). La création de Fonds ou de Banque de Solidarité constitue une expérience porteuse ayant déjà fait leur preuves et dont beaucoup de pays pourraient s'inspirer. De tels Fonds peuvent assurer une mobilisation de l'effort national dans tous les secteurs d'activités en vue de son orientation vers des stratégies économiques d'insertion des jeunes.

Dans ce cadre les Ministres chargés de la Jeunesse et des Sports pourraient donner l'exemple en mettent les possibilités du sport au service de l'insertion économique des jeunes. La mobilisation de ressources à travers le sport (prélèvements sur les recettes des manifestation sportives à partir d'une contribution volontaire intégrée dans le billet d'entrée aux stades) pourrait alimenter un fonds qui financerait des actions de formation au profit des jeunes (dont les sportifs) créateurs de micro-entreprises avec l'appui de l'Etat qui créerait un environnement favorable à la réussite de telles expériences.

b) l'intéressement, par un travail de proximité, des grands groupes financiers à soutenir les stratégies de création de micro-entreprises pour les jeunes ;

c) la formulation et la mise en œuvre de stratégies de promotion de la micro-entreprise visant à mettre en évidence les possibilités offertes aux jeunes notamment les formations disponibles, les sources de financement, les opportunités de soutien, d'encadrement et le contrôle.

6°) Sur l'importance de la mobilisation du secteur privé jeune et de la société civile :

Le Colloque ayant retenu la nécessité d'élargir et d'ouvrir la mobilisation des acteurs du monde des affaires pour soutenir les efforts de création de micro-entreprises,

Recommande :

La mobilisation de l'expertise et de contributions financières des Jeunes Chambres Economiques et des Organisations non Gouvernementales au profit de l'insertion économique des jeunes créateurs d'emplois.

7°) Sur la dispersion et l'atomisation des interventions :

Le Colloque, ayant relevé l'existence d'une multitude d'interventions au profit des jeunes créateurs de micro-entreprises,

Recommande :

L'harmonisation des fonds disponibles sur le plan national au bénéfice des jeunes et les rendre accessibles à ceux-ci par des mécanismes adaptés.

8°) Sur l'échange d'information entre les Etats et avec la CONFESJES :

Le Colloque, ayant noté la multiplicité et la richesse des expériences nationales,

Recommande :

L'échange d'informations et d'expériences entre les différents Etats. A cet effet, les pays membres devront élaborer des banques de données sur les jeunes et les mettre à la disposition de la CONFESJES pour diffusion au sein de l'espace francophone.

9°) Sur le partenariat entre les Etats :

Le Colloque, considérant l'importance des possibilités de financement au niveau de la coopération bilatérale et la nécessité de mieux intégrer les stratégies nationales,

Recommande :

De créer des synergies entre les différents démembrements de l'Etat et développer un partenariat Sud-Sud et Nord Sud orienté en faveur de l'insertion économique des jeunes.

Recommandations à la CONFESJES :

1°) Sur l'intégration de l'approche genre dans les programmes d'insertion des jeunes de la CONFESJES :

Le Colloque ayant relevé la faible présence des femmes et des filles dans les programmes de la CONFESJES,

Recommande :

Une meilleure prise en compte de l'approche genre dans ses stratégies d'insertion des jeunes par la micro-entreprise.

2°) Sur le Partenariat Sud-Sud et Nord-Sud :

Le Colloque, ayant noté que les ressources nationales seront toujours insuffisantes pour financer les exigences de la lutte contre le chômage,

Recommande :

a) la recherche de nouveaux partenaires extérieurs dans le secteurs des affaires pour un soutien logistique et financier. A cet effet, un vaste programme de recherche de financement visant la création d'un fonds adapté aux exigences de procédures des donateurs et aux besoins des jeunes ainsi qu'un centre de ressources pourrait être élaboré et mis en oeuvre;

b) l'incitation des banques privées à mettre en place des mécanismes adaptés aux besoins et possibilités des jeunes pour soutenir les politiques nationales de promotion de la micro-entreprise;

c) la mobilisation de la coopération décentralisée en l'orientant également vers la promotion de la micro-entreprise.

3°) Sur la mobilisation des ressources nées de l'immigration :

Le colloque, ayant relevé les fortes possibilités de mobilisation de ressources auprès des immigrés et le désir de ces derniers de contribuer au développement de leurs pays d'origine,

Recommande :

De favoriser dans les pays d'immigration, le parrainage de jeunes entrepreneurs du Sud par des ressortissants installés dans le Nord. Un plan de communication serait mis en œuvre à cet effet pour souligner les avantages fiscaux qu'une telle démarche offrirait en retour aux immigrants.

La CONFEJES devra assurer une veille sur la technologie (transfert de technologie), les informations économiques, fiscales et juridiques, sur les possibilités de financements qui naissent de l'immigration.

4°) Sur l'accessibilité des Fonds disponibles dans les pays membres :

Le Colloque, ayant noté l'impossibilité pour les jeunes, du fait des conditionnalités, d'accéder aux services des fonds destinés au financement de projets et d'entreprises :

Recommande :

L'encouragement des Etats à promouvoir des politiques nationales d'insertion des jeunes appuyées par la création de Fonds spéciaux avec des mécanismes d'accès adaptés aux besoins et possibilités des jeunes.

La CONFEJES devrait également étudier la faisabilité de la création d'une institution de financement (sorte de banque CONFEJES) visant à mobiliser des ressources conséquentes publiques et privées à la mesure de l'ambition affichée et des attentes des Etats et des jeunes.

5°) Sur la création de banques de données sur les créneaux porteurs :

Le Colloque, ayant noté l'importance d'aider les jeunes promoteurs dans la recherche de créneaux porteurs

Recommande

La mise en place de banques de données partagées sur les créneaux porteurs et les expériences nationales et leur vulgarisation auprès des jeunes.

La création d'un site Web par le CONFEJES est également une démarche indispensable pour la vulgarisation des créneaux, des idées de projets et des expériences nationales.

Recommandations aux Etats et aux jeunes :

Sur la valorisation des potentialités de la vie associative.

Le Colloque ayant noté l'importance du rôle des associations dans la formation et l'encadrement du jeune dans tous les domaines,

Recommande :

La mise en œuvre du potentiel des associations au service de la création de micro-entreprises pour les jeunes membres au chômage.

ANNEXE I. CRENEAUX PORTEURS

PAYS	CRENEAUX PORTEURS
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - <u>production et vente de riz</u> : besoins en hausse dans le pays, 40 000 ha de zones de production aménagées, trois types possibles de cultures (sous-pluie, bas-fonds, irriguée) - <u>production et vente avec possibilité d'exportation des mangues</u> : choix à porter sur la variété Kent très prisée au niveau international - <u>production de tubercules</u> : le gouvernement est sur le point de lancer un programme d'aménagement hydroagricoles (3 ha par village) pour les cultures vivrières - <u>transformation industrialisée du beurre de karité</u> que réalise de façon artisanale 400 000 femmes : cela peut permettre d'employer cet « or vert des femmes » à la fabrication de cosmétiques ou, depuis la nouvelle réglementation de l'Union Européenne, à celle de produits chocolatés - <u>production de protéines animales</u> (élevage) à exporter dans les pays limitrophes.
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> - <u>tourisme</u> : secteur non exploité (les jeunes peuvent développer le tourisme solidaire moins coûteux) - <u>production et vente de pommes de terre</u> facilement écoulées chez les voisins (Gabon, les deux Congo où il existe un avenir certain pour le marché des légumes) ; - <u>production de cultures vivrières</u> qui ont des perspectives encourageantes.
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> - <u>aquaculture, pisciculture</u> : production et vente de crevettes, forte demande et possibilité de développement de fermes artisanales pour les jeunes ; - <u>cultures biologiques</u> : dont le marché explose en Europe, mais à condition de maîtriser les techniques de culture et le processus d'évacuation : cannelle, le clou de girofle, les oléagineux (palme, coprah, foraha, fruits de la passion) ; - <u>lutte contre l'insécurité alimentaire</u> : petites unités de stockage, de transformation, de conservation, de commercialisation d'intrants, les boulangeries, unités d'élevage, restauration ; - <u>les Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication</u> ; - <u>le loisir</u> : éco-tourisme, parcs d'attraction, évènements, centres de culture physique ; - <u>le marché de la consultation</u> : cabinets d'étude et de consultation ; - <u>la confection</u> ; - <u>les petites réparations.</u>

PAYS	CRENEAUX PORTEURS
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - <u>économie de l'environnement</u> : plantation et exploitation d'anacardiens ; - <u>exploitation du sport et de la culture</u> (la Guinée dispose d'un patrimoine culturel très riche ayant fait ses preuves dans le passé) ; - <u>le marché émergent de télé services</u> : de nombreuses contraintes liées au niveau très limité de développement des infrastructures de télécommunication et des coût des investissements ; - <u>agro-foresterie</u> : (exploitation de bois d'œuvre, reboisement) : la Guinée dispose de formations arborées très prisées.
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> - <u>production et exportation de protéines animales</u> : (élevage d'ovins et de caprins) dans les pays limitrophes ; - <u>économie de l'environnement</u> : production et commercialisation de gomme arabique pour l'exportation, (plantation d'arbres, lutte contre la désertification et régénération des sols) la gomme entre dans maints produits de consommation courante en occident (pharmacologie, cosmétique, brasserie, photographie..) ; - <u>sécurité alimentaire</u> : production et vente de riz, de fruits et légumes (production possible sur place et compétitive pour l'exportation). - <u>Marché des télé services</u>
Guinée Bissau	<ul style="list-style-type: none"> - <u>production et vente d'huile de palme et des noix d'anacardiens</u> facilement écoulés dans les pays limitrophes et à l'extérieur - <u>vente de produits de cueillette</u> (« Mad », fruits sauvages etc.)

Mali	<ul style="list-style-type: none"> - <u>semi-industrialisation</u> production de karité et de gomme arabique ; - <u>perspectives intéressantes pour le riz</u> dans la 4^{ème} région du pays pour satisfaire les demandes très fortes du Nigeria et du Sénégal, possibilité d'exploitation de 1000 000 d'hectares - <u>production et vente de protéines animales</u> (marchés musulmans) ; - <u>production et vente de pâtes de jujubes</u> - <u>confection</u> : pagne malien (entrepreneuriat féminin) ; - <u>production et vente de fruits et légumes</u> ; - <u>marché émergent des télé services</u>
Niger	<ul style="list-style-type: none"> - <u>production de protéines animales</u> (élevage de bovins, d'ovins et de caprins) ; - <u>tourisme</u> : très bonnes perspectives dans le secteur ; - <u>artisanat</u> : perspectives intéressantes (les potentialités sont énormes et peuvent s'exploiter avec la sécurité qui s'installe durablement dans le pays) - <u>agriculture et élevage</u> : le pays met en œuvre un important programme de construction de cent (100) mini barrages ouvrant d'énormes perspectives pour ces deux secteurs.
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - agro-industrie (décorticage et conditionnement et vente de riz, petites fabriques de savon, purée de tomates en pâte) - dans le secteur tertiaire : toilettes publiques, taxis inter quartiers, confection (couture), les industries culturelles (organisation de spectacles, production musicale, théâtre).
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> - artisanat (le secteur est compétitif) - télé services - commerce - agriculture
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - télé services - économie environnement (création de pépinières, valorisation produits cueillette, défense des écosystèmes) - sécurité alimentaires (production de riz, de légumes, animales) - activités de conseil et consultation (le secteur a des besoins énormes) - exploitation lucrative de la culture et des loisirs (des financements conséquents existent par des projets Banque Mondiale) - le tourisme social et solidaire - les produits halieutiques

ANNEXE II. LISTE DES PARTICIPANTS :